



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 13/02/2020  
Reçu en préfecture le 13/02/2020  
Affiché le **13 FEV. 2020**  
ID : 039-283900017-20200211-B2020\_05-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

**Séance du 11 février 2020**

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
28/01/2020

**Délibération n° B 2020-05**

### **Convention avec la société Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE : - grille tarifaire pour 2020 : approbation**

L'an deux mille vingt, le onze février à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Étaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-18 du 3 mai 2016 relative au renouvellement de la convention avec la société APRR ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2019-3 du 4 février 2019 relative à la convention SDIS du Jura 2019/ Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

### **Réévaluation des tarifs pour l'année 2020 :**

Dans le cadre de la convention n°50.13.092 du 14 juin 2016 conclue entre le SDIS du Jura et les Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE, il est prévu que les coûts forfaitaires et coûts horaires des moyens sont réévalués chaque année (article 3.4 de la convention).

Pour la réévaluation des tarifs SDIS pour 2020, l'indice de révision (indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages France entière hors tabac) utilise comme référence les indices d'août 2018 (103.48) et d'août 2019 (104.4), ce rapport 104/103,48 est appliqué aux tarifs 2019 avec un arrondi :

Interventions	Tarifs 2020
Secours à personnes	428,79 €
Secours sur accident entre véhicules	540,49 €
Autres opérations	441,41 €
Coûts horaires	
VSAV	123,72 €
FPT	219,91 €
VSR	162,16 €
VL - VLM	74,47 €
VPC	152,54 €
Véhicules spéciaux	202,99 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour les interventions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour 2020.**

---

**DECISION N° B 2020-05 DU 11 FEVRIER 2020**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle grille tarifaire pour 2020.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le **13 FEV. 2020**  
Affiché le  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA

  
**Clément PERNOT**